



HÉRITAGE MONTRÉAL RAPPELE AU PROCHAIN GOUVERNEMENT SES DEVOIRS PRESSANTS EN MATIÈRE DE PATRIMOINE

Montréal, samedi le 22 septembre 2018 – Dans le contexte de la présente campagne électorale, Héritage Montréal a tenu à rappeler aux partis et surtout à celui qui formera bientôt le prochain gouvernement, les devoirs pressants qui attendent l'État québécois dans le dossier du patrimoine.

Dans une lettre ouverte publiée dans *Le Devoir* d'aujourd'hui, Héritage Montréal aborde cinq priorités incontournables afin que le patrimoine bâti et paysager cesse d'être l'éternel parent pauvre de l'action du gouvernement, tant dans le dernier budget que dans le projet de politique culturelle dévoilé en juin 2018 par le gouvernement sortant.

100, rue Sherbrooke Est
Bureau 0500
Montréal QC H2X 1C3

514 286-2662

heritagemontreal.org

SOURCE

Marc Pagliarulo-
Beauchemin
*Coordonnateur,
communication et
stratégie médias*

514 286-2662 poste 27
communications@heritagemontreal.org

SUIVEZ-NOUS



1. Un cadre politique national spécifique au patrimoine

Le Gouvernement doit se doter d'un cadre politique cohérent et effectif, spécifique au patrimoine et aux paysages, en lien avec des politiques nationales d'aménagement du territoire et d'architecture. Il faudra l'accompagner de ressources et de mécanismes crédibles de suivi et de concertation avec la société civile comme avec les municipalités et instances régionales pour en assurer le succès ; par exemple, la création d'un poste de commissaire qui fasse rapport de l'impact des investissements et des programmes sur l'état du patrimoine et sa viabilité.

2. L'exemplarité de l'État pour ses bâtiments patrimoniaux et son budget

Le Gouvernement doit établir un devoir d'exemplarité parmi ses ministères, organismes et sociétés d'État ainsi que dans son budget. Dans le cas d'ensembles complexes en réaffectation comme l'Hôtel-Dieu ou l'hôpital Royal Victoria sur le Mont Royal, il faut des processus de consultation et de concertation en amont avec la société civile pour identifier des pistes de solution pertinentes et rassembleuses. Les cas d'écoles dégradées ou de grands ensembles hospitaliers désaffectés doivent être urgemment résolus.

3. Soutenir l'expertise en patrimoine

Le Gouvernement doit reconnaître, valoriser et soutenir la formation et le développement de l'expertise en patrimoine — l'expertise professionnelle, les savoir-faire traditionnels, les connaissances citoyennes et la recherche scientifique — dans l'ensemble de son appareil, de son action et de ses projets, y compris en l'incluant aux processus d'appels d'offres engageant les fonds publics.

4. Soutenir les propriétaires de bâtiments patrimoniaux par des mesures concrètes

Le Gouvernement doit aller de l'avant avec ses promesses de longue date et mettre enfin en place une fiscalité et des mesures incitatives pour l'entretien et la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, en accordant aux propriétaires des crédits d'impôts ou d'autres mesures de soutien financier. La valeur économique de tels investissements privés ou encore communautaires doit être reconnue et appréciée dans ses retombées multiples, économiques, touristiques comme sociales ou environnementales.

5. Favoriser la poursuite de l'approche métropolitaine

Le Gouvernement doit soutenir la planification concertée à l'échelle métropolitaine montréalaise, dont les paysages bâtis, fluviaux ou ruraux, issus d'une géographie et d'une histoire exceptionnelles, donnent au territoire une très forte identité. En 2012, cette concertation et une forte mobilisation ont permis l'adoption par les élus de la Communauté métropolitaine de Montréal d'un premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)



pour lequel on définit actuellement les éléments d'un plan d'action pour mieux répondre aux enjeux communs de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager. Le Gouvernement doit soutenir ces efforts pour doter la métropole de programmes, de projets pilotes ou transitoires, et d'outils, notamment fiscaux.

Soulignant que le patrimoine sert surtout de décor pour les discours dans la présente campagne électorale, Dinu Bumbaru, directeur des politiques de l'organisme souhaite un coup de barre majeur pour donner au patrimoine bâti et paysager l'attention qu'il mérite. « Le temps de s'y intéresser pour agrémenter de belles images dans des documents autrement sans inspiration est révolu. », conclut-il.

Carole Deniger, présidente, ajoute que « Le patrimoine bâti et paysager constitue un actif tangible pour le développement économique, social et culturel du Québec, de ses régions et de ses communautés qui contribue fortement à l'attractivité (tant intérieure qu'internationale) du territoire. Il est grandement temps que l'État reconnaisse l'importance de ces retombées pour notre collectivité, comme d'autres gouvernements l'ont compris depuis longtemps. »

À PROPOS D'HÉRITAGE MONTRÉAL

Héritage Montréal œuvre à protéger et à promouvoir le patrimoine architectural, historique, naturel et culturel de la grande région métropolitaine de Montréal. Agissant au cœur d'un vaste réseau de partenaires, Héritage Montréal, un organisme privé à but non lucratif, agit par l'éducation, la représentation et la concertation pour faire connaître, mettre en valeur et enrichir l'identité et les spécificités de la grande région métropolitaine de Montréal, cœur démographique et économique du Québec et foyer du plus considérable ensemble de biens patrimoniaux à l'échelle nationale.

À noter :

- Pour lire la **lettre ouverte** d'Héritage Montréal publiée dans le journal Le Devoir du 22 septembre 2018, veuillez cliquer [ICI](#).
- Pour visionner la **courte capsule vidéo** avec Dinu Bumbaru, qui a été diffusée en parallèle sur nos plateformes et qui résume les cinq priorités incontournables qu'Héritage Montréal souligne aux futurs élus dans le cadre des élections québécoises 2018, veuillez cliquer [ICI](#).